

Le Nord

ADMINISTRATION BUREAU D'ANNONCES
LILLE, 70, rue d'Angleterre, LILLE 1, rue des Sept-Agaches, Grand-Place

Par la poste. Un an 10 francs
Six mois 6 francs
Trois mois 3 francs
Département non limitrophe et étranger, port en sus

TEMPÉRATURES

Lille, le 3 juin.

Minimum, nuit, abrité	10-10
Minimum, nuit, découvert	10-10
Maximum, jour, au soleil	18-18
Maximum, jour, à l'ombre	18-18
Maximum, jour, au soleil	18-18
État hygrométrique (à 8 h.)	70-70
État du ciel	Part. nuageux

Direction du vent : N.

Bazouze, le 3 juin (3 h. du matin) la pression est de 707 mm.

Le 3 juin (à heures de matin) la pression est de :



Le remède socialiste ET L'AUTRE

Un socialiste partisan expose comme il suit le sort pénible des petits-fourniers. Le tableau est un peu pesant au soir, mais il a un grand fond de vérité :

Sans capitaux volants, ils sont exploités par le petit marchand qui leur prête quelques sous avec un taux d'intérêt exorbitant, et par les spéculateurs de machines agricoles, qui les paient à longs termes et ils valent, mais dont les prix sont exorbitants ; par des marchands d'engrais, et les marchands spéculatifs et financiers qui sont enlevés la valeur pour laquelle elles ont été vendues.

Mais ils ne sont pas seulement exploités quand ils vendent, ils sont aussi exploités quand ils achètent. Ils sont exploités par le petit marchand qui leur prête quelques sous avec un taux d'intérêt exorbitant, et par les spéculateurs de machines agricoles, qui les paient à longs termes et ils valent, mais dont les prix sont exorbitants ; par des marchands d'engrais, et les marchands spéculatifs et financiers qui sont enlevés la valeur pour laquelle elles ont été vendues.

Le petit marchand qui leur prête quelques sous avec un taux d'intérêt exorbitant, et par les spéculateurs de machines agricoles, qui les paient à longs termes et ils valent, mais dont les prix sont exorbitants ; par des marchands d'engrais, et les marchands spéculatifs et financiers qui sont enlevés la valeur pour laquelle elles ont été vendues.

Seulement le remède proposé par le parti socialiste n'est pas de faire la grimace aux cultivateurs et petits-fourniers : il n'y a qu'un remède unique et sûr : c'est la culture raisonnée et méthodique de soi par l'association des travailleurs ruraux devenus les propriétaires collectifs de la propriété capitaliste socialisée.

Cela veut dire : tout le monde déposé de son lopin de terre petit ou grand, et tout le monde employant la terre devenue propriété collective.

C'est le régime des paysans russes dont on entend périodiquement les cris de famine et les gémissements.

Evidemment le parti socialiste n'a pas entendu parler des crises rurales tournant aux petits exploités des bagatelles à l'intérieur des exploitations, et des Syndicats agricoles faisant un grand échec de machines, d'engrais et de semences, sans fraude possible et faisant en commun la vente des produits à leur juste prix.

Cette entente entre les producteurs supprime toute la zébrure que décrit si complètement le parti socialiste. Quand elle sera générale, la culture qui n'attend

conde ; jamais non plus elle ne la prolonge et d'elle la minute réglementaire. La cloche coupera le dernier mot en deux, même s'il s'agit d'un bienheureux participe. La scœur fermait le livre : les élèves à genoux recitaient la prière sur un rythme chantant, mais un peu différent du 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10. Après le dernier « amen », un coup sec des mains de la maîtresse donnait l'évocation aux oiseaux.

CHAPITRE II
Un coupé stationnait à la porte de l'école. Scœur Justine avait quitté ses fourneaux et tenait compagnie à la vêtue dans le petit parloir. C'était une règle inflexible chez Scœur Justine de ne quitter sa classe pour personne pendant les heures d'absence de ses enfants : non, pas même pour Monsieur l'Évêque.

pas les notes pour être raisonnés et méthodiques n'aura plus qu'à souhaiter la pluie et le beau temps au moment souhaitable.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

M. ROUBAIX, de M. Joseph Ganel, décédé dans sa 47^e année, en son domicile, rue Hillairet-Frémont, 18. C'était un grand ami et un vieil abonné de la « Croix du Nord ».

M. Mercredi, à dix heures, suront lieu, en l'église de ROUBAIX, les funérailles solennelles de Mlle Soufflet, née Mlle Géloux, membre de toutes les confréries de la paroisse.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé Theiller, curé, assisté de MM. Denève et Pilet, vicaires.

Le deuil fut conduit par MM. Jules Bouillet, père, l'abbé Bouillet, vicaire à Croix (Saint-Martin) et les autres fils de la défunte, qu'accompagnaient M. le chanoine Casteau, doyen d'Haubourdin, et M. l'abbé Sebasta, curé, à Lille-Basquennes.

Une messe anniversaire fut assistée à l'église paroissiale de Croix, par M. l'abbé Roncey, curé de Roncey, Drocourt, de l'œuvre diocésaine des Projections, Delamont, curé à Esquermes (Saint-Charles), Haubourdin, Destailleur, M. l'abbé Maréchal, vicaire à Esquermes, et les notabilités de la paroisse.

M. Mercredi, à dix heures, ont eu lieu en l'église de ROUBAIX, les funérailles solennelles de Mlle Soufflet, née Mlle Géloux, membre de toutes les confréries de la paroisse.

Le deuil fut conduit par MM. Jules Bouillet, père, l'abbé Bouillet, vicaire à Croix (Saint-Martin) et les autres fils de la défunte, qu'accompagnaient M. le chanoine Casteau, doyen d'Haubourdin, et M. l'abbé Sebasta, curé, à Lille-Basquennes.

Une messe anniversaire fut assistée à l'église paroissiale de Croix, par M. l'abbé Roncey, curé de Roncey, Drocourt, de l'œuvre diocésaine des Projections, Delamont, curé à Esquermes (Saint-Charles), Haubourdin, Destailleur, M. l'abbé Maréchal, vicaire à Esquermes, et les notabilités de la paroisse.

M. Mercredi, à dix heures, ont eu lieu en l'église de ROUBAIX, les funérailles solennelles de Mlle Soufflet, née Mlle Géloux, membre de toutes les confréries de la paroisse.

Le deuil fut conduit par MM. Jules Bouillet, père, l'abbé Bouillet, vicaire à Croix (Saint-Martin) et les autres fils de la défunte, qu'accompagnaient M. le chanoine Casteau, doyen d'Haubourdin, et M. l'abbé Sebasta, curé, à Lille-Basquennes.

Une messe anniversaire fut assistée à l'église paroissiale de Croix, par M. l'abbé Roncey, curé de Roncey, Drocourt, de l'œuvre diocésaine des Projections, Delamont, curé à Esquermes (Saint-Charles), Haubourdin, Destailleur, M. l'abbé Maréchal, vicaire à Esquermes, et les notabilités de la paroisse.

M. Mercredi, à dix heures, ont eu lieu en l'église de ROUBAIX, les funérailles solennelles de Mlle Soufflet, née Mlle Géloux, membre de toutes les confréries de la paroisse.

Le deuil fut conduit par MM. Jules Bouillet, père, l'abbé Bouillet, vicaire à Croix (Saint-Martin) et les autres fils de la défunte, qu'accompagnaient M. le chanoine Casteau, doyen d'Haubourdin, et M. l'abbé Sebasta, curé, à Lille-Basquennes.

Une messe anniversaire fut assistée à l'église paroissiale de Croix, par M. l'abbé Roncey, curé de Roncey, Drocourt, de l'œuvre diocésaine des Projections, Delamont, curé à Esquermes (Saint-Charles), Haubourdin, Destailleur, M. l'abbé Maréchal, vicaire à Esquermes, et les notabilités de la paroisse.

LES BANDITS D'HAZEBROUCK

devant la Cour d'Assises du Pas-de-Calais

On a déjà annoncé que le lundi 15 juin prochain commenceront devant la Cour d'Assises du Pas-de-Calais les débats relatifs aux crimes de la bande Pollet.

On croit que la fin de la semaine tous les témoins seront 44 entendus.

Le lundi et mardi 22 et 23 juin seraient prononcés les réquisitoires et plaidoiries. MM. les jurés auront ensuite à écouter pendant au moins une demi-journée la lecture des questions auxquelles ils auront à répondre.

Il faut compter qu'une autre demi-journée leur sera nécessaire pour leur délibération.

Le verdict ne serait donc rendu que dans la nuit du mercredi au jeudi.

Deux avocats défendront les 23 inculpés.

M. Janel, Vitrant et deux autres avocats du barreau de Douai, M. Deblock et un autre avocat du barreau d'Hazebrouck sont inscrits parmi les défenseurs.

Abel Pollet, le chef des bandits, sera défendu par M. Bellanger, bâtonnier, et Auguste Pollet, son frère, par M. Lefebvre de Bray, du barreau de Saint-Omer.

LES ACCUSÉS

Voici les noms des accusés :

1. Abel Pollet, 34 ans, journalier à Hazebrouck.
2. Auguste Pollet, 37 ans, journalier à Hazebrouck.
3. Adolphe Ovarlet, 44 ans, mineur à Billy-Montigny.
4. Gustave Lecière, 48 ans, journalier à Strazeele.
5. Céline Pollet, femme Lecière, 46 ans, ménagère à Hazebrouck.
6. Marie Devant, veuve Ploquet, 56 ans, ménagère à Hazebrouck.
7. Charles Vandeveldt, 58 ans, marchand de chiffons à Hazebrouck.
8. Gustave Lecière, 48 ans, journalier à Strazeele.
9. Céline Pollet, femme Lecière, 46 ans, ménagère à Hazebrouck.
10. Marie Devant, veuve Ploquet, 56 ans, ménagère à Hazebrouck.
11. Charles Vandeveldt, 58 ans, marchand de chiffons à Hazebrouck.
12. Gustave Lecière, 48 ans, journalier à Strazeele.
13. Céline Pollet, femme Lecière, 46 ans, ménagère à Hazebrouck.
14. Marie Devant, veuve Ploquet, 56 ans, ménagère à Hazebrouck.
15. Charles Vandeveldt, 58 ans, marchand de chiffons à Hazebrouck.
16. Gustave Lecière, 48 ans, journalier à Strazeele.
17. Céline Pollet, femme Lecière, 46 ans, ménagère à Hazebrouck.
18. Marie Devant, veuve Ploquet, 56 ans, ménagère à Hazebrouck.
19. Charles Vandeveldt, 58 ans, marchand de chiffons à Hazebrouck.
20. Gustave Lecière, 48 ans, journalier à Strazeele.
21. Céline Pollet, femme Lecière, 46 ans, ménagère à Hazebrouck.
22. Marie Devant, veuve Ploquet, 56 ans, ménagère à Hazebrouck.
23. Charles Vandeveldt, 58 ans, marchand de chiffons à Hazebrouck.

LES PREMIERS PRISONNIERS A SAINT-OMER

Dix individus, faisant partie de la bande et laissés jusqu'ici en liberté provisoire, sont arrivés lundi à la prison de Saint-Omer, où ils ont été écroués.

Les autres bandits sont toujours à la prison de Béthune.

EREAUTIONS PRISES

Depuis lundi, un poste de huit soldats, commandés par un sergent et un caporal, garde la prison de Saint-Omer ; il est établi derrière la grille extérieure de l'édifice.

LES ORAGES

A ANNAPES

La foudre s'est abattue sur la ferme Maurice-Agache, et a renversé une cheminée.

A EBLINGHEM

Un petit poulain qui paissait avec sa mère, dans la pâture de M. A. Brisbar, a été tué par la foudre.

A VIEUX-BERQUIN

Route de la gare, la foudre est tombée sur la ferme dépendant de l'ancien manoir de la « Languevaerde ». Quelques panes de la toiture ont été enlevées et une poutre a été brisée. Les dégâts s'élevaient à 200 francs environ.

A ARNEKE

La foudre est tombée, sur le maison de M. R. Everwyn, négociant en cycles et machines à coudre.

Elle est entrée par le faite de la toiture, a réduit en mille morceaux un chevron de charpente, est sortie et est de nouveau rentrée à travers un mur en briques de 33 centimètres de largeur, a fondu un tuyau de sonnerie à air, des tuyaux de gaz acétylène auxquels elle a mis le feu ; puis elle s'est mise à l'étalage, où elle a fondu une chaîne, percé un trou à travers un rive de dalle ainsi qu'à travers un guidon, criblé de trous presque imperceptibles une pédale et une manivelle.

Détail à noter : Dans la charpente, on aperçoit la foudre à l'endroit où elle a fondu, elle n'a laissé aucune trace de feu ; elle a brûlé un tuyau de gaz à l'intérieur du tube et est sortie environ dix mètres plus loin, où elle a mis également le feu.

Les dégâts s'élevaient seulement à 60 fr. et sont couverts par une assurance.

A RUBROUCK

Dans la nuit de lundi à mardi, un orage violent s'est abattu sur la région de Bruycheure, Rubrouck, Arneke. La pluie tomba en abondance, pendant que les éclairs sillonnaient les nues, durant environ deux heures.

Des arbres nombreux furent atteints par la foudre, mais, heureusement, on n'a enregistré aucun accident.

A DUNKERQUE

Un orage très violent s'est abattu mercredi soir sur Dunkerque. Jusqu'ici on ne signale pas d'accident.

LES GREVES

Un incident vient de se produire au port ; quelques ouvriers occupés au déchargement du vapeur « W. Harchess » ont cessé le travail, réclamant une gratification.

Le « W. Harchess » est entré au port, il y a deux jours, avec un chargement de 1.450 tonnes de charbon destinées à MM. Ploet et Julia. Il s'amarra au Freycinet V.

Les ouvriers ont refusé de procéder au déchargement du charbon, qui avait été rempli par les manutentionnaires de la marine, et réclamant pour chacun des 35 hommes une gratification de 10 francs, le travail termina.

Le comité de défense se réunit et décida qu'il n'avait pas lieu d'accorder aux ouvriers l'indemnité qu'ils exigeaient.

En conséquence, le chômage est resté complet et les ouvriers, embauchés par M. Verbecq, ne se sont pas présentés au travail.

On espérait que le travail reprendrait jeudi matin.

Chez les maçons

La reprise du travail a été complète hier, mercredi, chez les maçons. Les ouvriers de l'Hotel-de-Ville, qui avaient pris le travail, n'ayant pas été avertis en temps utile, ont réintégré l'atelier mercredi matin.

A TOURCOING

Reprise partielle du travail chez les maçons

Environ 120 ouvriers maçons sur les 400 qui composent la corporation ont travaillé mercredi. Il n'y a eu d'incident que sur un chantier du Blanc-Sea.

Les cambriolages dans les églises

Le CAMBRIOLAGE DE L'EGLISE SAINT-ÉLOI A HAZEBROUCK

M. Coupilland, juge d'instruction, et M. Francourt, substitut du procureur de la République, accompagnés de M. Dasso-villa, commissaire-greffier, se sont rendus à l'église Saint-Eloi, mardi soir, vers dix heures, et se sont fait expliquer par le sacristain les circonstances du vol et ont procédé à un constat des lieux. Ils ont saisi les troncs fracturés, les tiges de vieux fer dont le cambrioleur s'est servi, ainsi que le bouton trouvé sur la plate-forme du petit bâtiment adossé à l'église.

Les magistrats ont définitivement constaté que l'auteur ou les auteurs du cambriolage connaissaient parfaitement la topographie des lieux.

Le juge d'instruction a entendu de nouveau, mercredi matin, M. Louis Despecker, puis M. Planckaert, cabaretier rue d'Aire, et Mme Defoort, du café de la « Botte de Paille », rue de l'Église, qui ont fourni un signalement très complet de l'individu qui leur présente les coupures.

Ce mystérieux personnage a pris des consommations chez M. Planckaert, le mercredi, vers midi et demi, et à la « Botte de Paille » dans la soirée du même jour, vers dix heures et demi. Le soir d'après, il sortit de son petit paquet enveloppé d'un journal ; ses allures suspectes effrayèrent Mme Defoort, qui refusa de lui préparer deux coupes.

A LA BASILIQUE NOTRE-DAME A SAINT-OMER

Pendant la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs ont opéré à la Basilique Notre-Dame, à Saint-Omer.

Les voleurs ont dû se laisser enfermer, mardi soir, dans l'édifice. Ils ont pu visiter ensuite à leur aise les diverses parties de l'église où il était possible de se rendre. Ils ne se sont heureusement emparés que de quelques bagues et médailles sans grande valeur. Les troncs n'ont pas été touchés.

Les malfaiteurs sont sortis par le vitrail de la chapelle où se trouvent les fonts baptismaux. A l'aide d'une échelle prise dans la cathédrale, ils ont pénétré dans cette chapelle, en passant au-dessus de la fenêtre de la nef. Au cours de l'opération, ils ont fait tomber une partie du haut de cette fenêtre.

Avec l'échelle, les malfaiteurs n'ont eu ensuite qu'à passer par la lucarne, assez grande, réservée dans le vitrail, et à se servir de la longue poutre qui fait face à la rue Henri-Dupuis.

LILLE

FÊTES DE LILLE

Les sociétés qui désirent participer aux différents jeux et concours populaires organisés par la Ville, pour les 23 et 24 juin prochains, doivent adresser à la Mairie, avant le jeudi 25 juin, deux listes indiquant le titre de la société, son lieu de résidence, le nombre des membres qui doivent concourir, ainsi que le nom de chacun d'eux. Des listes sont à la disposition des sociétés chez le délégué à l'organisation des fêtes à la Mairie (Bureau Municipal).

Le samedi 27 juin, à deux heures, il sera procédé, à l'Hotel-de-Ville, à un tirage au sort pour déterminer l'ordre dans lequel les sociétés inscrites pour les différents jeux seront admises à concourir.

A propos d'un billet de consignation

UN FILLOU FINISSANT

A l'un la valise, à l'autre le cachet... Un père, originaire de l'Alsace, descendant hier matin en notre gare d'un train venant d'Elron, et s'en allait déposer sa valise à la consignation de la gare de Pas-Perdue, où Temploir, préposé aux bagages lui remettrait un ticket de reconnaissance.

Mais peu d'instants après il revenait et informait l'employé qu'il avait perdu son billet. Une simple déclaration sur papier timbré lui aurait permis de rentrer en possession de son bagage.

Comptant devant le commissaire Boudrez, Adolphe Spriot, 27 ans, rue de Paris, 197, déclara que ce n'était pas pour lui qu'il venait chercher la valise, mais tout déconfit de sa boîte. Il n'y a que deux outils qu'un Kerbarzic puisse manier sans décrocher : l'épée ou la charrue. Ma terre est assez grande pour l'occuper avec intérêt et profit. Nos paysans s'enlèvent dans la routine ; la concurrence actuelle exige de nouveaux et continuellement croissants. Cependant, si tu préfères l'épée, engage-toi et reste dans l'armée si le métier te va.

Pol s'engagea, mais l'idée de gagner ainsi ses galons dans la monotonie de la caserne ne lui souriait guère. Au bout de ses trois ans, il revint au logis, décidé à y vivre et mourir en bon gentilhomme campagnard.

Sans peine, il se fit à cette vie nouvelle toute d'aisance et de liberté. Il prit contact avec la terre et avec ses fils, les paysans rudes et bons comme elle. Il aima les bois, dont il aspirait à pleine âme la forte et saine poésie ; les landes, qu'il dévorait à regret de leurs bruyères et de leurs ajoncs pour les parer de la riche beauté des moissons ; il connut à merveille les chemins cent fois parcourus à pied ou au petit trot de son cheval, suivant qu'il était le courtier d'un contrat ou le directeur. Il suivit toutes les sentes, le fusil sur l'épaule, avec Dick, son chien couchant, ou ses couples de bassets.

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE CACAO D'AIGUEBELLE

Depôt : 74 bis, rue Nationale, LILLE

Le gérant : Ch. VERIN

Imp. Croix du Nord, 15, r. d'Angleterre, Lille.

SCOUR GUENOËLE

PAR KOLAVO

Scour Guenoële comptait dans les deux divisions de sa classe une quarantaine d'élèves. Elles en sortaient avec leurs certificats d'études, à moins d'une pareille invincible ou d'une intelligence trop obtuse. La bonne supérieure avait un spécimen particulier dans ces examens auxquels elle préparait si consciencieusement ses élèves : non point qu'elle y vit une preuve bien convaincante du savoir d'un enfant ou une institution d'une grande utilité, mais Scour Guenoële était de bon temps, et se plait aisément à ses exigences, sous principes sauvegardés.

En classe, elle s'attachait avec dilettantisme au participe passé, le terreur des élèves.

Le verbe « être » est bien plus accommodant que son frère le verbe « avoir » ; il maintient toujours l'accord entre le participe et son sujet. « Avoir » a des fantaisies de petites filles capricieuses : il s'accorde, il ne s'accorde pas.

En s'accordant les exceptions saugrenues : « La dame que j'ai entendue chanter » la romance que j'ai entendue chanter, etc., etc. Scour Guenoële expliquait si bien que, suivant la situation, elle exprimait de la vieille Noche, « on ne pouvait sortir d'entre ses mains aussi dit-on qu'on y était entré ». Les religieuses étaient l'excellente même : jamais elle n'était arrivée à la classe d'une se-